

Ref : Direction Générale des Services
 Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance
 N° : 85

Décisions

Objet : Subventions de fonctionnement général aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 914 480 euros

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1^{er} ;

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22 ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4193 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Gestion de la dette et de la trésorerie ;

Considérant que sur le fondement de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Maire peut procéder à l'attribution de subventions à des associations ;

Vu les projets de convention à passer entre la Ville de Lyon et les associations listées ci-dessous ;

Décide

Article 1^{er} –

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des activités des associations listées ci-dessous par le versement de subventions d'un montant total de de 914 480 euros. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de solidarité et d'action sociale et présentent l'intérêt communal suivant : lutte contre l'exclusion.

Arrdt	Nom adresse et SIRET de l'association	Projet associatif	Montant subvention 2020	Versement d'un acompte de 50% ou de la totalité de la subvention	Convention	Nature/Fonction/LC /Programme/Opération/Code service
-------	---------------------------------------	-------------------	-------------------------	--	------------	--

Arrdt	Nom adresse et SIRET de l'association	Projet associatif	Montant subvention 2020	Versement d'un acompte de 50% ou de la totalité de la subvention	Convention	Nature/Fonction/LC /Programme/Opération/Code service
Tous	Equipe Saint Vincent 5 Rue Mouguet 69005 LYON 77988447700026	Aide alimentaire, cours de français et café-rencontre auprès de personnes en grande précarité du 5ème arrondissement de Lyon	4 000 €	Versement total	NON	6574 523 41012 SOLIDARITE AIDALIM 22500
Tous	Société St Vincent de Paul 19 Quai de Tilsit 69002 LYON 77984693000021	Aides alimentaires, aides financières, accueil, maraudes, actions sociales dans le cadre de la charité de proximité	4 000 €	Versement total	NON	6574 523 41012 SOLIDARITE AIDALIM 22500
Tous	Entraide Protestante de Lyon 30 Rue Rachais 69007 LYON 77986866000035	Lutter contre l'exclusion, aide aux personnes en difficulté	15 000 €	Versement total	NON	6574 523 41012 SOLIDARITE AIDALIM 22500
Tous	Banque Alimentaire du Rhône 127 Avenue Franklin Roosevelt 69 150 DECINES 38078113800025	lutter contre le gaspillage alimentaire et de distribution de denrées alimentaires aux plus démunis	40 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41012 SOLIDARITE AIDALIM 22500
Tous	Les Restaurants du Cœur 58 Cours Albert Thomas 69008 LYON 42180451900021	Aider les personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de denrées, et d'une manière générale par toute action d'insertion dans la vie économique et sociale	50 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41012 SOLIDARITE AIDALIM 22500
Tous	La Porte Ouverte 85 Rue Jaboulay 69007 LYON 40877335600014	Accueil, écoute, entretien en face à face ou par téléphone	1 000 €	Versement total	NON	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	SOS Amitié 25 Cours du Docteur Damidot 69100 VILLEURBANNE 77569809500145	Ecoute empathique des personnes en souffrance	2 000 €	Versement total	NON	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Vestibus 133 Boulevard de la Croix-Rousse 69004 LYON 49113426800029	Distribution de vêtements et produits d'hygiène aux personnes les plus démunies	2 000 €	Versement total	NON	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Le Mouvement du Nid 2 rue Felissent 69007 LYON 77572374500045	a pour but d'agir sur les causes et les conséquences de la prostitution en vue de sa disparition	3 000 €	Versement total	NON	6574 5523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500

Arrdt	Nom adresse et SIRET de l'association	Projet associatif	Montant subvention 2020	Versement d'un acompte de 50% ou de la totalité de la subvention	Convention	Nature/Fonction/LC /Programme/Opération/Code service
Tous	ALLIES 24 rue Etienne Rognon 69007 LYON 40540488000040	Lutter contre l'exclusion et les discriminations en favorisant la participation à la vie culturelle et sportive	4 000 €	Versement total	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	AMAHC 28 Rue Denfert-Rochereau 69004 LYON 34209282200077	L'association a pour objet de permettre aux personnes adultes souffrant de troubles psychiques et/ou en situation de handicap psychique et en difficulté d'adaptation sociale de prendre leur place dans leur environnement quotidien, être actrices de leur parcours de vie, exercer leur citoyenneté et maintenir et restaurer leurs liens sociaux	5 000 €	Versement total	NON	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Bagage'Rue 10 Rue Diderot 69001 LYON 82855396600015	Proposer d'un service de bagagerie sociale à Lyon.	10 000 €	Versement total	NON	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Secours Catholique Délégation du Secours Catholique du Rhône 76 Rue d'Alsace 69 100 VILLEURBANNE 77566669602185	activité auprès des personnes vivant dans la précarité + aides financières	12 000 €	Versement total	NON	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	La Croix Rouge Française 41 RUE MONTFERRE 42100 SAINT ETIENNE 77567227213424	Aide à la précarité	14 000 €	Versement total	NON	6574 5523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Fondation de l'Armée du Salut URGENCE FEMMES 131 Avenue Thiers 69006 LYON 78436146100725	Accueillir, héberger et accompagner vers le logement, l'emploi, l'accès aux droits, santé, justice, famille	18 480 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Secours Populaire Français 21 Rue Galland 69007 LYON 77991790500027	A pour mission d'agir contre la pauvreté et l'exclusion en France et dans le monde et de promouvoir la solidarité et ses valeurs	30 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500

Arrdt	Nom adresse et SIRET de l'association	Projet associatif	Montant subvention 2020	Versement d'un acompte de 50% ou de la totalité de la subvention	Convention	Nature/Fonction/LC /Programme/Opération/Code service
Tous	Amicale du Nid Rhône 18 Rue des deux amants 69009 LYON 77572367900301	Prévention et accompagnement global des personnes concernées par la prostitution vers l'insertion	35 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Forum Réfugiés 28 Rue de la Baisse 69100 VILLEURBANNE 32692287900019	Accueil des demandeurs d'asile et réfugiés de toutes origines, défendre le droit d'asile ; promouvoir l'état de droit	60 000 €	Acompte	OUI	6574 5523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Association de l'Hotel Social LAHSO 259 Rue Paul Bert 69003 LYON 30293742000180	Mettre en œuvre pour toute personne ou famille en difficulté les solutions favorisant son insertion	63 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Alynéa 53 Rue Dubois-Crancé 69600 OULLINS 30136563100037	Accueillir, écouter, orienter, réinsérer par le logement et l'orientation et l'insertion professionnelle, favoriser l'accès aux soins des personnes en situation d'exclusion et de précarité dans un esprit d'innovation	110 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Habitat et Humanisme (MAM) 9 Rue Matthieu Varille 69007 LYON 39875490300019	Insertion par le logement des personnes défavorisées	150 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Foyer Notre Dame des Sans Abri Centre Gabriel Rosset CHU 3 Rue Père Chevrier 69361 LYON CEDEX 07 77564967600019	Accueillir, héberger, accompagner, insérer les plus démunis.	175 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41273 SOLIDARITE VEILLSOC 22500
Tous	Péniche Accueil Le BALAJO Face au 37 Quai Gailleton 69002 LYON 39140158500016	Accueil de jour pour adultes sans enfant, en situation d'exclusion et de précarité.	27 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41277 SOLIDARITE ACCJOUR 22500

Arrdt	Nom adresse et SIRET de l'association	Projet associatif	Montant subvention 2020	Versement d'un acompte de 50% ou de la totalité de la subvention	Convention	Nature/Fonction/LC /Programme/Opération/Code service
Tous	Fondation AJD 6 Rue d'Auvergne 69002 LYON 52247989800036	Répondre aux besoins des jeunes en difficultés, les inscrire dans un parcours d'insertion et garantir leur accès aux droits fondamentaux	35 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41277 SOLIDARITE ACCJOUR 22500
Tous	ALIS 2 petite-rue des Feuillants 69001 LYON 44096648900013	Gestion et animation d'un accueil de jour, d'un lieu d'accès aux soins et d'un espace d'aide à la recherche d'emploi	45 000 €	Acompte	OUI	6574 523 41277 SOLIDARITE ACCJOUR 22500
		TOTAL	914 480 €			

Les associations citées ci-dessus sont régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 et sont représentées par leurs présidents ou présidentes en exercice dûment habilités à l'effet des présentes par une délibération de leur conseil d'administration.

Article 2 -

- La subvention sera versée en totalité ou par acompte de 50% suite à la notification de la présente décision selon l'indication ci-dessus mentionnée
- Le solde de la subvention sera versé au plus tôt un mois après la transmission des documents se rapportant au dernier exercice clos précédent celui sur lequel s'est portée la subvention, à savoir :
 - le bilan et le compte de résultat certifiés ;
 - la balance générale comptable issue du logiciel comptable le cas échéant, sous forme de fichier dématérialisé ;
 - le(s) rapport(s) du commissaire aux comptes, le cas échéant ;
 - un rapport d'activité ;
 - le ou les procès-verbaux de l'Assemblée Générale.

Article 3 – Les bénéficiaires peuvent être soumis au contrôle des services de la Ville de Lyon. A cet effet, la Ville de Lyon peut, à tout moment et sur simple demande, se faire communiquer tout document nécessaire à ce contrôle ou procéder à des vérifications sur pièce et sur place.

Article 4 - Les bénéficiaires doivent faire état de l'aide apportée par la Ville de Lyon par tout moyen autorisé et, notamment, dans tout document et support de communication et d'information destiné au public.

Article 5 - En cas de non-respect de la présente décision ou des obligations légales en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention, notamment en ce concerne le rendu-compte de son utilisation, la décision pourra être retirée ou abrogée et la subvention ne sera donc pas versée. En cas de sommes déjà versées, la Ville de Lyon pourra procéder à une demande de reversement en totalité ou au prorata par l'émission d'un titre de recette.

La Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, dans l'un des cas suivants :

- non-exécution de la décision par l'association ;

- modification substantielle, sans l'accord écrit de la Ville de Lyon, des conditions d'exécution de la décision par l'association.

Article 6 - La dépense correspondante, d'un montant de 914 480€ sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 pour 113 000€ article 6574 fonction 523 ligne de crédit 41012 programme SOLIDARITE opération AIDALIM ; pour 694 480€ article 6574 fonction 523 ligne de crédit 41273 programme SOLIDARITE opération VEILLSOC ; pour 107 000€ article 6574 fonction 523 ligne de crédit 41277 programme SOLIDARITE opération ACCJOUR.

Article 7 - Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les associations ci-dessus sont adoptées et leur signature est autorisée.

Article 8 - M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Toute modification de la présente décision s'effectuera par décision modificative notifiée au bénéficiaire.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 7 mai 2020

Le Maire de Lyon,

Signé

M. Gérard COLLOMB